



Observatoire du secteur européen de la construction

# Renforcer le marché intérieur pour la construction

Rapport d'analyse

Janvier 2019

# Synthèse

Le marché intérieur de l'Union européenne (UE) garantit la libre circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'Union, où les citoyens sont libres de vivre, de travailler, d'étudier et de faire des affaires. Un corpus substantiel de règles et de politiques est en place pour veiller à ce que les obstacles à cette liberté de circulation soient enlevés et évités.

En 2015, la Commission européenne a adopté la Stratégie pour le marché unique qui vise à libérer tout le potentiel du marché intérieur en rationalisant les réglementations, en allégeant les charges administratives et en soutenant la croissance des PME et des jeunes pousses dans les États membres. Cette stratégie couvre un large éventail de secteurs, y compris celui de la construction. Parallèlement, le Plan d'action pour la construction à l'horizon 2020 énumère des mesures concrètes pour la mise en œuvre de la stratégie « Europe 2020 » et comprend des éléments de la Stratégie pour le marché unique.

Le présent rapport d'analyse permet de mieux comprendre l'**Objectif thématique n° 4 « Renforcer le marché intérieur pour la construction »** du Plan d'action pour la construction à l'horizon 2020. Il donne un aperçu des principales caractéristiques du marché intérieur européen des biens et des services. Le rapport présente les principaux vecteurs de développement du marché intérieur pour la construction et les obstacles à celui-ci en évaluant séparément les aspects réglementaires et non réglementaires. Il présente les principales réponses politiques adoptées par les États membres et met en exergue les meilleures pratiques et les enseignements tirés des différentes mesures prises pour soutenir le secteur de la construction dans le Marché unique.

## 1. Caractéristiques du marché intérieur

### Tableau de bord du Marché unique

[Le Tableau de bord du Marché unique](#) vise à fournir une synthèse des progrès réalisés par les États membres vers un Marché unique pleinement mis en œuvre. Il résume les principaux indicateurs des efforts réglementaires et politiques déployés au niveau de l'UE et national pour développer le marché intérieur des biens et des services.

Selon le tableau de bord, les deux indicateurs clés, à savoir **l'ouverture aux importations** et **l'intégration commerciale** au niveau national sont particulièrement pertinents pour le secteur de la construction. Les échanges de biens et de services entre les États membres de l'UE représentent plus des deux tiers des activités à l'échelle de la communauté, au sein de laquelle l'ouverture aux importations (tant à l'intérieur de l'UE qu'à l'extérieur) est une mesure clé de l'intégration dans les chaînes de valeur et la concurrence au niveau européen et international. **L'Estonie, la Pologne et la Croatie** enregistrent le plus haut degré d'ouverture et d'intégration avec le reste de l'UE par rapport à la taille de leurs économies.



Part des échanges de biens et de services **entre les États membres de l'UE** à l'échelle de la communauté

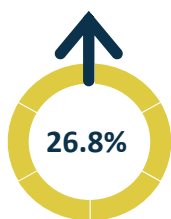
En termes de **performance des marchés publics**, la directive de l'UE sur les marchés publics a été transposée en droit national par 26 pays de l'UE. Toutefois, les États membres de l'Europe du Sud et de l'Est affichent des performances inférieures à la moyenne de l'UE en raison d'un rythme de prise de décisions plus lent et/ou d'une transparence moins grande des procédures de passation des marchés publics par rapport aux États membres du Nord et de l'Ouest. En ce qui concerne les **qualifications professionnelles**, il existe des différences importantes dans les procédures de reconnaissance des qualifications professionnelles, principalement en raison de la taille du pays et de son attrait pour une profession spécifique.

**L'Autriche, l'Estonie, la Pologne, la Roumanie et la Grèce** ont enregistré les meilleures performances en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles dans les pays de l'UE en 2016.

## Marché intérieur pour les produits et services du secteur de la construction

Le commerce intérieur des services de construction se développe dans l'UE. Les exportations annuelles totales de **produits de construction** dans l'UE ont augmenté de 26,8 %, passant de 37,9 milliards d'euros en 2010 à 48,0 milliards d'euros en 2016. La plus forte croissance des exportations a été enregistrée pour les groupes de produits « Autres ouvrages en béton, en plâtre et en ciment » et « Produits en béton pour la construction » (croissance de 50,7 % et de 49,4 % respectivement), tandis qu'une baisse des exportations a été enregistrée pour le « Béton prêt à l'emploi » et les « Pierres taillées, façonnées et finies » (baisse de 22,1 % et de 8,1 % respectivement)

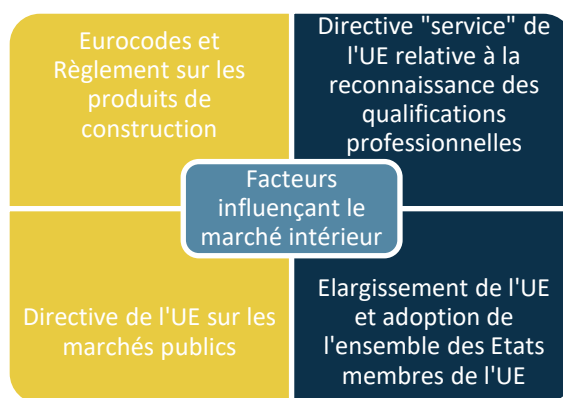
En 2016, **l'Allemagne, la Pologne et la Belgique** étaient les trois principaux exportateurs de produits de construction en Europe.



Augmentation des exportations annuelles totales de **produits de construction** dans l'UE au cours de la période de 2010 à 2016

La valeur des importations et des exportations de **services de construction** dans l'UE en 2016 était inférieure à celle des produits de construction en raison de la très faible intégration du marché des services de construction dans l'UE (1 %). **Le Danemark, la Belgique et l'Allemagne** figuraient parmi les plus gros exportateurs et importateurs de services de construction en 2016, tandis que **la Bulgarie, la Pologne et la Lituanie** ont enregistré les taux de croissance les plus élevés de leurs exportations de services de construction la même année.

Le marché des services de construction dans l'UE est diversifié et non intégré



**L'intégration commerciale dans l'UE** est bien plus inférieure pour les services que pour les biens (6 % contre 22 %) et est particulièrement faible pour les **services du secteur de la construction (seulement 1 %)**.

## 2. Facteurs influençant le marché intérieur des biens et des services

Dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive, la normalisation joue un rôle important dans le renforcement d'une concurrence accrue sur le marché intérieur en stimulant la croissance économique et la création d'emplois.

Les **Eurocodes et le Règlement sur les produits de construction** se sont révélés efficaces dans le renforcement du marché intérieur des biens de construction. Ils influencent le marché intérieur des produits de construction et créent des conditions et des normes harmonisées pour le commerce des produits de construction.

Le marché intérieur des services est régi par la **directive « Services » (2006/123/CE)**, qui renforce la transparence et facilite la prestation et l'utilisation de services par les entreprises et les consommateurs dans le Marché unique. La **directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles** traite de la reconnaissance des qualifications pour les professions réglementées au sein de l'UE afin d'éliminer les obstacles à la libre circulation des professionnels en raison d'exigences de qualifications différentes d'un pays à l'autre.

La **directive de l'UE sur les marchés publics** vise également à promouvoir la libre circulation des biens et des services dans le marché intérieur grâce à l'harmonisation des règles en matière de marchés publics entre les États membres.

Enfin, **l'élargissement de l'UE** aux nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale, qui a entraîné une mobilité accrue de la main-d'œuvre et une accélération de l'activité économique dans le secteur de la construction, ainsi que **l'adoption de l'euro dans les États membres de l'UE** sont perçus comme des facteurs non réglementaires clés pour le développement du marché intérieur des biens et des services.

### 3. Obstacles au marché intérieur

Les obstacles au renforcement du marché intérieur des biens et des services de construction sont liés à un **alignement incomplet de la réglementation** entre les États membres et aux **caractéristiques intrinsèques du secteur** qui sont associées aux barrières linguistiques, aux distances de transport, aux coûts des transactions transfrontalières et aux préférences nationales/locales.

La proximité et une langue commune jouent des rôles importants dans le commerce des services de construction. Dans le cadre de la passation des marchés transfrontaliers au sein de l'UE, l'utilisation d'une langue commune pour les travaux et les services de construction augmente les probabilités de décrocher un marché d'environ 600 % et de 200 % respectivement, tandis que pour les biens, ce chiffre ne s'établit qu'à 60 %. Les **pratiques anticoncurrentielles** telles que le favoritisme, le manque de transparence des marchés publics, les soumissionnaires uniques et la corruption constituent d'autres obstacles au bon fonctionnement du marché intérieur.

Au niveau national, le **marché intérieur se heurte à de nombreux obstacles. Ils ont trait à l'application correcte des règles et à la bonne mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics**, qui revêtent une importance particulière pour le secteur de la construction et entravent l'accès des opérateurs étrangers aux marchés publics.

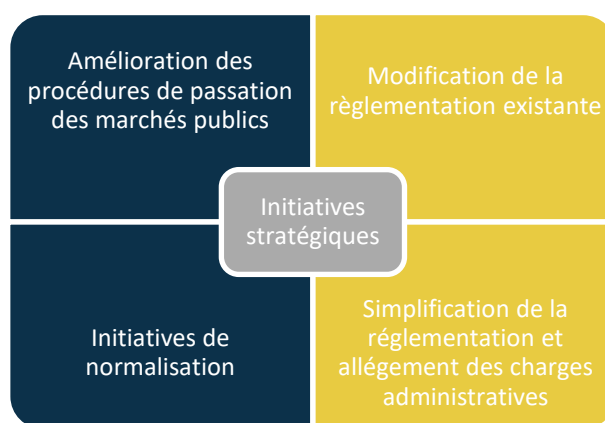
### 4. Initiatives stratégiques

Les États membres ont mis en place une série **d'instruments et d'initiatives stratégiques** destinés à favoriser le développement du marché unique européen des services et des produits de construction. Les réponses politiques vont des plans d'action nationaux visant à améliorer l'environnement réglementaire aux initiatives de normalisation, de reconnaissance des compétences et de lutte contre la fraude et la corruption.

Dans l'UE-28, les principales tendances suivantes peuvent être observées :

1. De nouvelles initiatives politiques prises dans les États membres, qui sont axées sur **l'amélioration des procédures de passation des marchés publics, la réduction des risques de corruption et la promotion de la reconnaissance mutuelle des compétences.**

La Bulgarie, par exemple, a transposé en droit les directives de l'UE sur les marchés publics en adoptant une nouvelle **Loi sur les marchés publics**, qui est en vigueur depuis avril 2016. Cette loi a pour objet d'accroître la transparence et la prévisibilité du processus de passation des marchés, de simplifier les procédures administratives et de réduire le fardeau réglementaire sur les PME, notamment celles évoluant dans le secteur de la construction.



Par ailleurs, une plate-forme unique centralisée nationale pour la passation de marchés en ligne est en cours d'introduction, ce qui devrait améliorer l'accès à l'information et simplifier et raccourcir les procédures. Parallèlement, le gouvernement bulgare met en œuvre une stratégie de développement de la gouvernance en ligne afin d'améliorer l'accès aux services administratifs publics.

2. Certains États membres **modifient les réglementations existantes** afin d'alléger les charges administratives des entreprises de construction et de simplifier l'accès aux permis de construction.

En ce qui concerne les outils, les Pays-Bas sont l'un des rares États membres, avec la Finlande et le Royaume-Uni, à proposer un système national centralisé en ligne pour la soumission des demandes de permis de construction, ce qui permet le traitement électronique complet de celles-ci et l'allègement des charges administratives liées au processus.

3. Les **initiatives de normalisation** novatrices dans les États membres sont relativement limitées.

Le gouvernement roumain promeut au sein de son **Institut de recherche sur les équipements et les technologies de construction** (Institutul de Cercetiri pentru Echipamente și Tehnologiiin Construcii - ICECON) l'évaluation et la vérification des performances dans le domaine des produits de construction, ainsi que le développement de nouvelles normes qui s'alignent sur les efforts d'harmonisation de l'UE.

4. Certains États membres ont introduit des Stratégies et des Plans d'action nationaux visant à **simplifier la réglementation et à alléger les charges administratives**, y compris des mesures spécifiques pour le secteur de la construction.

En Estonie, le projet **Zéro Bureaucratie** prévoit la coopération entre le ministère de l'Administration publique et celui des Finances afin de réduire la bureaucratie dans divers domaines, y compris le secteur de la construction. Afin de faciliter l'accès au marché et de rendre l'environnement opérationnel plus aisé et moins coûteux pour les entreprises, toutes les activités résultant des exigences spécifiques du secteur sont cartographiées et une méthodologie permettant d'évaluer leurs implications financières est en cours de développement. Par exemple, le projet cherche à accélérer la procédure d'approbation de permis de construction en introduisant des solutions électroniques qui permettent aux parties concernées de faire le suivi de leurs demandes en temps réel.

Afin de réduire les risques de fraude et de corruption, la Commission européenne met l'accent sur le rôle des marchés publics financés par les fonds de l'UE par le biais de son initiative sur intitulée « **Pactes d'intégrité - Mécanismes de contrôle civil pour la sauvegarde des fonds de l'UE** ». L'approche du pacte, basée sur le contrôle de la société civile, est déjà appliquée dans le secteur de la construction dans un certain nombre de pays. Par exemple, des pactes ont été utilisés pour les « Travaux sur la ligne de chemin de fer n° 1 du tronçon Czeřochowa - Zawiercie » en **Pologne**, la « Construction de l'autoroute M6 entre Bóly-Ivándárda et la frontière du pays » en **Hongrie** et la « Rénovation énergétique des hôpitaux » en **Slovénie**. L'approche du Pacte d'intégrité devrait accroître la transparence et la confiance dans les autorités publiques, réduire la mauvaise de gestion et la fraude, contribuer à une meilleure réputation des pouvoirs adjudicateurs et à des économies de coûts grâce à une concurrence accrue.

## 5. Conclusions

Les efforts futurs devraient se concentrer sur les **outils et plates-formes numériques pour les procédures administratives dans le secteur de la construction, les solutions de passation de marchés en ligne, les mesures anti-corruption et un appui supplémentaire pour renforcer les mesures de reconnaissance des qualifications.**

Afin de tirer pleinement parti des opportunités qu'offrent les facteurs discutés, il convient de tenir compte des remarques suivantes à l'avenir :

- un accent accru sur les outils et plates-formes électroniques pour l'achèvement des procédures administratives dans le secteur de la construction ;

- un accent accru sur les solutions de passation de marchés en ligne, l'amélioration de l'accès à l'information pour les soumissionnaires étrangers, l'amélioration de la transparence du processus de passation de marché et la réduction des coûts associés à la participation aux procédures de passation de marché ;
- des efforts supplémentaires en vue de l'introduction et de la mise en œuvre de mesures de lutte contre la corruption seront nécessaires pour faire face à la persistance de la corruption, en particulier lors de la passation de marchés publics pour travaux de construction ; et
- un appui supplémentaire au renforcement des mesures de reconnaissance des qualifications constituera un outil important pour faciliter la mobilité des professionnels du secteur de la construction et des secteurs connexes et pour répondre aux besoins en compétences de nombreux pays.